



Lycaena Tityrus © Frank Vassen, Flickr

Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur forestier pour la protection des pollinisateurs sauvages

Qu'en est-il des pollinisateurs ?

Les pollinisateurs (abeilles, syrphes, mites, papillons et coléoptères) connaissent un déclin considérable dans le monde entier, et l'Europe n'est pas épargnée. Leurs populations étant essentielles au maintien de la stabilité des services de pollinisation dans la durée, ce déclin met en danger le fonctionnement des écosystèmes gérés et naturels.

Pourquoi votre entreprise doit-elle s'en préoccuper ?

Une bonne gestion des forêts d'aujourd'hui est

incontournable pour assurer une fourniture durable des ressources forestières de demain. De plus, l'intérêt que les clients du secteur (par exemple, les détaillants) portent aux performances des fournisseurs (entreprises forestières) en termes de développement durable augmente en conséquence de l'attention croissante que le public prête à la biodiversité et à la crise climatique. La prise de mesures favorables aux pollinisateurs peut donc servir de stratégie de marketing pour l'entreprise, ce qui peut également se traduire par des avantages directs, tels que l'embauche et le maintien d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Que peut faire votre entreprise ?

Le secteur forestier est bien placé pour contribuer à l'enrayement du déclin des pollinisateurs sauvages. Plus particulièrement, le secteur peut jouer un rôle essentiel pour convaincre ses fournisseurs (les exploitants forestiers) d'intervenir directement dans la forêt afin d'améliorer l'état de ces écosystèmes délicats et les services qu'ils assurent. Pour cela, il est vivement recommandé de collaborer avec des ONG et/ou des institutions universitaires, afin d'avoir recours à ces experts pour l'élaboration de projets d'actions concernant les pollinisateurs, leur mise en œuvre et leur évaluation, qu'elles soient axées sur le site de l'entreprise ou sur la chaîne de valeur.

Il est recommandé au secteur d'entreprendre des actions pour protéger les pollinisateurs sauvages, notamment les suivantes :

- aider ses fournisseurs à gérer le paysage forestier de façon à favoriser la richesse de la biodiversité, en les orientant vers des pratiques de gestion des forêts respectueuses des pollinisateurs, comme par exemple les suivantes :
- gestion respectueuse des pollinisateurs des lisières de forêts et des ouvertures du couvert, en vue de créer un mélange d'habitats et de laisser la lumière éclairer les laies ;
- augmentation de la diversité des espèces d'arbres dans les forêts, afin d'améliorer l'état de santé des sols ;
- maintien d'un ensemble varié et d'une bonne quantité d'habitats formés dans le bois mort et de vieux arbres ;
- augmentation de l'hétérogénéité des paysages.
- surveiller et évaluer l'impact des actions sur les pollinisateurs sauvages ;
- encourager une gestion durable des pollinisateurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- faire prendre conscience du rôle des pollinisateurs et inciter les différents intervenants à prendre part aux actions visant à encourager la conservation des pollinisateurs ;
- établir un partenariat avec des ONG, des autorités locales responsables des questions liées à la nature et/ou des institutions universitaires pour l'élaboration de projets d'actions concernant les pollinisateurs, leur mise en œuvre et leur évaluation, qu'elles soient axées sur le site de l'entreprise ou la chaîne de valeur.

